

# Progin SA a emménagé dans sa halle high-tech faite de cubes décalés

**BULLE • L'entreprise spécialisée dans la construction de façades métalliques a conçu un bâtiment audacieux en verre et en acier. Elle vient d'y emménager. Visite de la halle**



«On voulait une architecture esthétique, de grands volumes et des lignes simples et pures. C'est une vitrine pour nous», éclaire Philippe Progin. MÉLANIE ROULLIER

## THIERRY JACOLET

La nouvelle halle de Progin SA se dresse au bord de l'A12 comme on lance un défi aux lois de la gravité. Elle semble en perte d'équilibre avec son toit incliné. Un effet de dominos audacieux réalisé par cette entreprise spécialisée dans la construction complexe de grandes façades en verre et en métal. Les 95 employés ont emménagé il y a deux semaines dans cet espace situé dans la zone industrielle de Planchy, à Bulle. Neuf mois après le début d'un chantier qui a coûté 8,5 mio.

Quelle meilleure carte de visite à l'entrée de la ville, entre la future H189 et l'autoroute que cette halle high-tech faite de cubes décalés? Vus de l'A12, ils

semblent reproduire le profil des Alpes fribourgeoises qui se détache de l'horizon. «L'idée était de montrer ce qu'on était capable de réaliser aujourd'hui», éclaire le directeur Philippe Progin. «On voulait une architecture esthétique, de grands volumes et des lignes simples et pures. C'est une vitrine pour nous, mais aussi pour Bulle.» Une vitrine dessinée par l'atelier d'architecture bullois A3.

## Baignée de lumière

Le shed, ce toit couvrant en dents de scie le bâtiment, laisse pénétrer la lumière mais pas la chaleur. Selon le point de vue à l'intérieur du bâtiment, les ateliers semblent n'avoir que le ciel pour toit.

La halle est baignée de lumière grâce à cet éclairage zénithal et aux façades en verre. Au point que les ouvriers peuvent avoir l'impression de travailler à l'extérieur. Un confort apprécié par l'un d'eux: «On se sent mieux. On voit plus clair et il y a plus de place. Le seul inconvénient est le bruit.» Des panneaux d'isolation phonique n'ont pas encore été installés, avise Philippe Progin.

La surface au sol atteint 7000 m<sup>2</sup> (dont 4500 m<sup>2</sup> d'ateliers), plus du double que celle des anciens locaux sis dans la zone industrielle de Palud. «Cela ne devenait plus vivable», reconnaît Philippe Progin. «On était les uns sur les autres. Certains travaillaient dans des containers.» Les ouvriers s'activent désormais

dans une immense halle divisée en trois départements (tôlerie, constructions acier et constructions aluminium). «Notre priorité était d'avoir tout sous le même toit avec une chaîne de production continue pour être plus efficace.»

Un mur criblé de vitres sépare les bureaux des ateliers. Ces ouvertures permettent de garder une interaction entre les deux parties, observe le directeur. «Quand on marche dans les couloirs des bureaux, on peut suivre l'évolution du travail dans les ateliers.»

Avec cette halle, l'entreprise créée en 1984 affiche sa croissance à l'orée de la A12. Et elle n'a pas fini de prendre du volume. Elle dispose d'une réserve d'environ 8000 m<sup>2</sup> de terrain. I

## EN BREF

### RUE C'est reparti pour les marchés du soir

La Société de développement de Rue et environs propose dès aujourd'hui et pour la troisième année consécutive ses marchés du vendredi soir. Prévus à l'impasse de la Chapellenie, ces marchés auront lieu chaque vendredi jusqu'à la fin septembre, de 17 h 30 à 20 h 30. Une dizaine de commerçants fixes seront présents à chaque édition, alors que d'autres y viendront occasionnellement. Outre les traditionnelles possibilités de restauration, les organisateurs annoncent pour ce soir des balades en poney et la présence de l'orchestre Country Paul. Des animations et des spécialités culinaires figureront ensuite au programme chaque dernier vendredi du mois. CS

### PAROISSE RÉFORMÉE Une nouvelle crèche à Bulle

Une crèche ouvrira au mois de novembre dans l'ancienne Ecole libre publique de Bulle. La quarantaine de personnes présentes à l'assemblée de la paroisse réformée Bulle-La Gruyère a donné le feu vert dimanche. La crèche ouvrira à la fin des travaux de réfection du bâtiment. Elle pourra accueillir 22 enfants âgés de 14 mois à 5 ans environ. «Il n'y aura pas de critère confessionnel», a averti le président Jean-Christophe Stucki. Il faudra créer quatre postes à plein-temps de nurses et d'éducatrices de la petite enfance et un autre poste de responsable. Une association conduira cette structure. Le budget de fonctionnement s'élèvera à 400 000 francs, dont un quart pris en charge par la paroisse. TJ

# Six ans de réclusion pour l'auteur du violent brigandage de Remaufens

**JUSTICE • Le Tribunal de la Veveyse a estimé que le passe-muraille moldave a réuni toutes les circonstances aggravantes lors de ses coups de Remaufens et de Lyss.**

## ANTOINE RÛF

Alors que la procureure Anne Colliard avait requis sept ans de réclusion contre Ivan\*, le chef et seul auteur arrêté après le violent brigandage de Remaufens, le Tribunal de la Veveyse a condamné hier ce Moldave de 26 ans, look de baroudeur, boule à zéro et rangiers impeccablement cirés, à six ans de réclusion, assortis d'une expulsion à vie.

«Ce verdict sévère s'explique par le fait que vous avez commis deux brigandages qui regroupent chacun les circonstances aggravantes d'avoir été commis avec des armes dangereuses et en bande, ou en montrant un caractère particulièrement dangereux. Et aussi par vos mauvais antécédents et vos récidives», a expliqué le président Pascal L'Homme.

Pro jusqu'au bout, le condamné n'a pas cillé. Peut-être pense-t-il pouvoir s'octroyer un rabais, lui à qui il a suffi d'une heure et d'un pied de chaise pour s'évader en perçant le mur de la Prison centrale de Fribourg.

«C'est une horreur. Ce brigandage est le plus grave que le canton a connu depuis 25 ans que je suis au Ministère

public», a dénoncé la procureure Anne Colliard, brochant le tableau de l'attaque nocturne, après plusieurs heures d'affût, de ce couple paisiblement endormi, par trois énergumènes armés et cagoulés, qui les ont menacés avec leurs armes et ligotés, non sans avoir sévèrement battu la femme, avant de mettre leur villa à sac et de repartir au bout d'une heure, avec un butin estimé à 58 000 francs, dont le malfrat n'admet que les 160 premiers.

Le terme d'horreur est revenu dans la bouche de la procureure pour qualifier le second brigandage d'Ivan, commis à la fermeture d'un bistrot, contre la serveuse. Suivant le même schéma, la malheureuse a vu débouler le braqueur, cagoulé d'un bas, qui la menaçait d'un pistolet dirigé vers son front. Jetée à terre, ligotée au scotch, avant d'essayer en prime des propositions malséantes et un début de pelotage assez peu professionnel, que le tribunal a qualifié de contrainte sexuelle. L'homme a aussi perpétré 16 cambriolages pour environ 100 000 francs.

Anne Colliard a fustigé l'arrogance et le manque de collaboration d'Ivan,

qui n'a manifesté aucune empathie envers ses victimes, et qui pouvait mener en Moldavie la vie – certes difficile – dont se contentent la plupart de ses compatriotes au lieu d'écumer les villas suisses et d'agresser leurs occupants à main armée.

Avocate de l'accusé, Sandrine Roth a plaidé le professionnalisme de son client: venu en Suisse pour gagner de l'argent et faire vivre sa famille, fuyant la misère d'un pays dépecé lors de la chute du bloc de l'Est, il a certes commis des délits, mais sans cruauté ni perversion particulière, et uniquement pour l'argent. «Dans le cadre d'un brigandage, qui implique en soi de la violence, Ivan n'a pas été plus violent que nécessaire. Au contraire, c'est lui qui a retenu ses comparses alors qu'ils frappaient leur victime à Remaufens», a plaidé l'avocate.

Les victimes de son client se sont vu attribuer 15 et 20 000 fr. de tort moral dans l'affaire de Remaufens, et 2000 pour celle de Lyss, dont la victime n'a pas demandé davantage. I

\* Prénom fictif

# Les frères Luisoni exaltent la Camerata

**CRITIQUE • Fructueuse rencontre entre deux solistes bullois et un ensemble à cordes.**

## MARIE ALIX PLEINES

Dans le cadre de la dernière manifestation de la saison de la Société des concerts de la ville de Bulle, la Camerata du Conservatoire de Fribourg, menée par son fondateur, le violoniste Gyula Stuller, attaquait dimanche le 3<sup>e</sup> «Concerto brandebourgeois» de J.-S. Bach devant un auditoire exceptionnellement fourni.

Un effectif réduit offre une belle transparence et une grande unité de timbres. Le phrasé est confortable et la sonorité opulente, traversée par des interventions solistes équilibrées. Cette interprétation propre, sans véritable faute de goût, manque néanmoins d'audace, tant dans l'articulation des registres que dans l'imagination dynamique.

Des petits défauts de jeunesse qui s'évanouissent aussitôt, lorsque s'élève le son lumineux du hautboïste Bruno Luisoni, rivalisant de souplesse avec le subtil archet de son frère, le violoniste Marc Luisoni, dans le «Concerto pour violon et hautbois» de Bach. Une complicité réellement inspirée à laquelle

contribue heureusement l'accompagnement respectueux de la Camerata.

Les contrastes entre rondeur rêveuse et virtuosité dansante entretiennent le suspense électrisant de cette œuvre joyeuse. Avant de prendre congé, le duo soliste dédie aux fécondes incitations pédagogiques de leur père un chaleureux duo de Telemann.

La 2<sup>e</sup> partie du programme, purement orchestrale, met en valeur la cohésion et la souplesse expressive de la Camerata, dans une symphonie d'Henri Baeriswyl, se réclamant du système modal néoclassique de Chostakovitch, créée en 2004 par l'ensemble à cordes lors de sa première apparition publique. Ces qualités chambristes s'épanouissent encore davantage dans la «Sérénade pour cordes» de Tchaïkovski, où règnent un pathos généreux et une somptueuse envergure sonore. Nostalgie sensuelle, infinie slavitude et élégante désinvolture font décidément partie du langage émotionnel de ce jeune ensemble prometteur. I